

Compte rendu de la séance du lundi 9 juillet 2018

Président de séance : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Secrétaire : RICHARD Delphine

Présents :

Monsieur Bernard ANCIAN, Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Monsieur Frédéric LEROY, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Madame Pascale NIOGRET, Monsieur Vincent OLLIER, Monsieur Bernard PERRET, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Delphine RICHARD, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT,

Excusés :

Madame Nathalie GERBER, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Madame Marie PASSARD

Absents :

Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Madame Guylaine NICOD, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Jacques PUVILLAND, Madame Marie-Hélène RICAULT, Madame Claudine VALLOT

Réprésentés :

Monsieur Renaud TROCCON par monsieur Bernard GIRAUD GUIGUES, Madame Evelyne BERTHET par Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT par Monsieur Jean ROCHE.

Début de séance : 20H21

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil du 11/06/2018
 - Compte rendu des commissions
 - Point sur les délégations du maire
 - * **Ressources humaines**
 - Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité pour le recrutement de deux agents techniques
 - Délibération de principe pour l'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion
 - * **Finances**
 - Demande de subvention pour la réalisation d'une station d'épuration à Hotonnes
 - Fixation de durées d'amortissement de biens communaux
 - * **Avenants et conventions**
 - Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres
 - CCBS : avenant à la convention de fonctionnement du service urbanisme
 - * **Tourisme**
 - Projet d'hébergements touristiques aux Plans d'Hotonnes
- Questions diverses :**
- Remerciement Coryphée
 - Mission locale : rapport annuel d'activité
 - Trimax : rapport annuel d'activité
 - CCBS : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif
 - Vente chalet Jean Macé
 - Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie d'Hotonnes

Avant de commencer le maire demande au conseil s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour afin de prendre une délibération pour l'achat du cadeau de départ en retraite d'une employée communale. A l'unanimité le conseil accepte.

Le compte rendu du dernier conseil est validé

***Compte rendu du travail des commissions :**

Commission animation :

- ° La gazette de l'été a été envoyée par mail mais beaucoup de retour de non distribution et sur certain envoi il manque la pièce jointe. Des versions papier sont disponibles en mairie.
- ° La demande de Mr Martinod Marcel aux élus afin de trouver des volontaires pour organiser les manifestations est restée sans retour.
- ° Au Jalinard, un panneau d'affichage va être réinstallé (il a été enlevé au moment de la suppression du bac) afin d'y afficher les documents communaux.

Il est prévu d'installer des panneaux d'affichage vers les containers TRIMAX afin que les associations communales puissent afficher leurs activités.

Les cartographies de la commune ont été renvoyées pour un nouveau tirage avec les corrections, une relecture sera faite avant le dernier tirage.

Les feux de la Saint Jean ont eu lieu le 8 juillet et se sont bien passés.

Il est rappelé les épreuves sportives qui ont lieu sur la commune :

La course de côte : 21 et 22 juillet Le tour du Valromey : 15 juillet OOccup : du 25 au 29 juillet

Pour le Tour du Valromey, il faudrait des volontaires afin de placer des barrières de sécurité pour organiser l'arrivée aux Plans.

Il faudrait aussi que la commission revoie le nom des rues de Songieu. Marcel est chargé de joindre l'entreprise des plaques déjà payées.

Commission urbanisme :

Madame Rivière rappelle que la validation du PLU est sous-tendue par une décision du préfet au regard des différentes mises aux normes à effectuer sur les stations d'épurations et le réseau d'eau du Petit Abergement.

Commission bois :

En 2015, l'ONF faisait le rendu d'un recensement. Ce recensement concernait toutes les surfaces communales non soumises à l'ONF. Dans ces surfaces étaient comprises différentes essences de bois ou de composition de sol (Aujourd'hui majoritairement des terrains de pâturages communaux à la limite de la friche).

Abel a rencontré la représentante de la SEMA pour connaître la marche à suivre et rencontrer les exploitants.

Hotonnes : personnes, **Songieu** à voir, **Le Petit Abergement** GAEC Brin d'Herbe, GAEC Fagot, Niogret Claude et René. **Le Grand Abergement** Gaec Fagot, GAEC Vuailat, M Berthot.

Il s'agit de savoir si on soumet les parcelles à l'ONF ou si on les laisse au régime agricole.

Le montant de la vente de bois du 14 juin est de 31006€

Commission sociale et enfance-jeunesse :

Les deux départs en retraite, Monique Berne et Catherine Cointet, se sont bien passés.

Les ordinateurs pour l'école sont commandés et seront installés pour la rentrée.

Le repas des aînés aura lieu le 17 novembre (à confirmer) à Songieu, le marché de Noël le 24 ou 25 novembre à Songieu pour ne pas interférer sur le loto du sou des écoles le 2 décembre.

Commission eau assainissement :

Station d'épuration du Grand Abergement : la société Sodeval, après un état des lieux de la station, a soumis un programme d'entretien et de remise aux normes pour améliorer le fonctionnement (devis de 11920 euros HT) Des travaux ont déjà eu lieu (notamment le nettoyage complet) : la station ne serait peut-être pas aussi mal en point.

Des eaux de sortie partent directement dans le Seran, pour pallier à ce défaut, madame Mottaz a été consultée pour un achat éventuel d'une partie de la parcelle mitoyenne.

Madame Drane de la police de l'eau rencontrera les élus le 13 juillet à 9h afin de faire le point.

Commission travaux :

Chalet des deux sapins : les travaux sont programmés pour le mois de septembre. Parking : Deux places handicapées seront prévues.

Les travaux de rénovation des appartements communaux par un employé communal sont à l'arrêt étant donné que l'employé aide à l'entretien des espaces verts retardés par les mauvaises conditions climatiques du printemps.

***Délégation du maire :**

- Un devis de 1375.13 euros HT de l'entreprise Gritti a été signé afin d'installer un vidéoprojecteur dans la salle du conseil (fixation du vidéo au plafond, raccordement électrique). Il est à noter que le vidéoprojecteur a été offert à la commune par le fournisseur d'imprimante Rex Rotary.

- Il a été acheté un microtracteur (6500 € HT) ainsi qu'une tondeuse (1800 € HT) à l'entreprise Cochet à Champagne en Valromey, avec reprise du Giro broyeur de Songieu pour un montant de 1460 € HT.

- Complément point à temps : 6075 € HT dû à l'entreprise Colas pour les chemins non classés à la CCBS.
- Devis de Desautel (environ 1000 € HT) afin de changer les extincteurs de plus de 10 ans sur la commune (Chalet de Lachat, Office de tourisme, Hangar technique Hotonnes, mairie, école et église du Petit)
- Achat d'un radar pédagogique mobile pour 1436 € HT

***Délibérations du conseil:**

Ressources Humaines :

Modification du tableau des emplois permanent de la collectivité

Considérant le non remplacement d'un agent technique et de la suppression du poste en 2017 il convient, afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique, de recréer ce poste d'agent technique à temps complet sous forme d'un contrat en CDD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, ses membres présents ou représentés ont **voté 5 contre, 1 abstention, 17 pour.**

- **AUTORISE la création d'un poste d'agent polyvalent au cadre des emplois des agents techniques d'une durée de 35 heures** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter **du 09/07/2018**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

Délibération de principe pour l'adhésion au service missions temporaires du centre de gestion.

Monsieur l'adjoint aux finances informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation de mise à disposition de personnel dans le cadre de missions temporaires.

Il expose que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Considérant que la collectivité, doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- A des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres (article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984), à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1°), à un accroissement saisonnier d'activité (article 3-2°)
- A des besoins spécifiques (article 3 alinéa 2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Pour assurer la continuité du service, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'adhérer au service facultatif de Missions Temporaires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG01. Le détail des prestations est précisé dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE

- de recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT de l'Ain chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;

Finances :

Construction STEP d'Hotonnes : demande de subvention

Monsieur le Maire explique que les travaux de réalisation d'une station d'épuration à Hotonnes sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- De valider le montant de 471 126.50 € HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour cette opération de réalisation d'une STEP à Hotonnes, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de Haut Valromey et à la lui reverser.
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VALIDE** la totalité de l'opération de réalisation d'une STEP à Hotonnes (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- **VALIDE** le montant de 471 126.50 € HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de réalisation d'une STEP à Hotonnes
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- **AUTORISE**, pour cette opération de réalisation d'une STEP à Hotonnes, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de Haut Valromey et à la lui reverser.
- **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Fixation des durées d'amortissement de biens communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de travaux à la STEP d'Hotonnes, à la STEP du Grand Abergement et la réfection de diverses conduites d'eau, il convient d'amortir le matériel.

Compte-tenu d'une incohérence probable entre les durées d'amortissement et le montant concerné,

Le conseil décide à l'unanimité de reporter la délibération pour plus amples explications.

Avenants et conventions :

Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la CCBS a la compétence pour capturer et transporter les chiens errants, pour les chats elle n'en a pas la compétence.

Il convient donc de prendre une convention avec elle afin de gérer les colonies de chats libres.

Pour capturer, transporter et stériliser un chat il sera facturé 90 euros à la commune et pour une chatte 135 euros.

Après délibération, le conseil refuse d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention 17 voix contre et 2 abstention, 4 pour.

Avenant à la convention de fonctionnement du service urbanisme

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que le prévisionnel 2018 est de 20 000 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de certificat d'urbanisme de l'année 2017 .

Donne lecture de l'avenant n° 1 à intervenir entre les communs membres du service urbanisme mutualisé et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2018 et son échéancier de versement.

Le détail des versements est précisé en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Prend acte** du nombre de dossiers de l'année 2017,
- **Approuve** la répartition proposée comme présentée dans l'annexe,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir entre la commune et la Communauté de communes Bugey Sud.

***Départ en retraite d'un agent administratif : autorisation pour l'émission d'un bon d'achat (DE 2018 088)**

Monsieur le Maire rappelle que pour le départ en retraite d'un agent, la municipalité a souhaité lui offrir un bon d'achat valable dans un commerce du plateau d'Hauteville-Lompnes. Il convient de régulariser cette opération par une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE DE DONNER un bon d'achat à la secrétaire de mairie pour son départ en retraite valable dans un commerce du Plateau d'Hauteville-Lompnes.

DECIDE QUE le bon sera imputé au compte 6232 du budget principal.

DONNE POUVOIR au maire pour l'exécution de cette délibération.

Projet d'hébergements touristiques aux Plans d'Hotonnes

Dans l'objectif d'accompagner des porteurs de projets sur la station des Plans d'Hotonnes, les élus rencontreront les membres de la comcom Bugey Sud, du Syndicat Mixte du Plateau de Retord et du GIP ainsi que M Cécillon du bureau d'étude qui accompagne la commune dans l'élaboration du PLU dans son volet tourisme, pour bien cerner les compétences de chacun dans ce domaine. Il s'agit d'être le plus efficace possible dans une bonne collaboration.

Questions diverses :

- Remerciement de la **chorale Coryphée** pour la subvention voté par le conseil municipal
- **Mission locale** : le rapport d'activité est consultable en mairie
- **Trimax** : le rapport d'activité est consultable en mairie
- **CCBS**, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de **l'assainissement non collectif** : le rapport d'activité est consultable en mairie. Cette compétence est prise depuis mai pour la commune.
- Vente chalet Jean Macé : La vente a été signée il y a 10 jours. Les nouveaux propriétaires envisagent de le rénover afin d'y créer des hébergements touristiques et souhaite développer les services aux randonneurs pédestres, équins, vélo....
- Modification des **horaires d'ouverture de la mairie d'Hotonnes** au public :

Lundi : 13h30 - 17h Mardi : 12h - 14h Jeudi : 9h - 12h Vendredi : 13h30 - 17h	Ou à tout autre horaire sur rendez-vous. NB : Les mairies annexes seront fermées pendant les vacances
--	---

- **Bois de l'Hôpital de Grosbois** (Doubs) : une rencontre a lieu entre les maires, les agents de l'ONF. Les agents ont expliqué le changement de personnel et le retard pris sur les coupes. 900 m³ de résineux pourraient être vendus en 2019. De plus Granulat de Franche Comté, qui exploite la carrière estime pouvoir extraire 100000m³ de pierre dès 2019.

- **Une vente de 30 Ha de forêt** a été vendue à Hotonnes, il est demandé pourquoi la commune n'a pas été acquéreur. Réponse : la commune n'a pas été au courant de cette vente car elle n'est pas limitrophe de la parcelle qui a été vendue.

- **Compteur Linky** : suite à la réunion d'information, il est obligatoire en France d'équiper chaque maison de ces nouveaux compteurs par Enedis. Pour le Valromey se serait le 1^{er} semestre 2020

- Il est demandé si une lettre a bien été envoyée à la propriétaire de la caravane au camping de Songieu suite à des aménagements autour de la caravane.

- **La cérémonie du 11 novembre aura lieu à Hotonnes**

- **Fête du Nordique** : elle aura lieu sur le site de Lachat, le dimanche 20 janvier 2019.

- Lors des travaux sur le stade de Biathlon, le comité de ski a demandé de déplacer des cibles sur Lachat afin de continuer l'entraînement des jeunes.

- Il est demandé que des pancartes soient installées pour indiquer l'emplacement des **défibrillateurs**.

- Il est demandé si c'est possible d'installer **un miroir** au spot vers le bac au Petit Abergement

- Il est signalé une perte d'eau à Songieu entre le captage et les bacs. Il faudrait vérifier l'état des canalisations.

- Prochain conseil : **le 10 septembre**